

Sujet : [INTERNET] projet éolien Bernay-saint Martin

De : Sylvie CAROT <sylvie.carot0349@orange.fr>

Date : 26/10/2022 08:16

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Veillez prendre note de notre contribution à l'élaboration du projet éolien de Bernay Saint Martin.

Merci et bonne journée.

Sylvie Carot

— Pièces jointes : _____

reflexion sur les éoliennes.odt

30 octets

Bernay le 28 octobre 2022

Bonjour, je suis native de Bernay et suis très attachée à la vie rurale. Notre belle campagne nous offre l'opportunité de nous nourrir et de nous ressourcer avec de belles ballades. Je suis attentive à l'environnement et suis sensible au fait de protéger nos ressources si fragiles.

Si vous me posez la question : y a t il trop d'éoliennes et se sent on encerclé ? Je répond : non, je ne ressens pas ça.

Les éoliennes dénaturent le paysage ? Non plus. Elles sont parfaitement intégrées dans le paysage, blanches comme les nuages et en mouvement comme des moulins à vent. Je trouve bien plus laid et dénaturant les pylônes et autres fils électriques qui hantent les champs et qui courent le long des rues dans nos villages.

Y en a t il trop ? Chaque individu à sa propre idée car le curseur est différent suivant la personne.

Dans tous les cas, et si vous êtes attentif à l'évolution de notre monde, il est de l'intérêt général de fabriquer de l'électricité (renouvelable, c'est mieux pour la planète!). La France prend le pari de faire rouler sa population en voiture électrique, 95 pour cent de la population âgée de plus de 15 ans est équipée d'un téléphone mobile. Nos équipements électroménager sont indispensables à notre vie quotidienne, bref nous sommes dépendants de l'électricité.

Alors s'offre à nous plusieurs possibilités pour en fabriquer. Il y a :
le nucléaire (que faire des déchets) ,
le charbon (trop polluant, pourtant l'Allemagne en rouvre) ,
l'hydraulique (plutôt en montagne),
le solaire (en plein essor) ;
l'éolien (il y aura toujours du vent et gratuit).

Bref il n'y a pas de solutions miracles, mais plusieurs sont possibles. Le changement fait peur, depuis toujours.

Je repense à un témoignage d'une personne âgée qui travaillait à la SNCF. Il expliquait qu'avec l'apparition du chemin de fer, les gens ont développés des craintes irrationnelles (perte de la vue, troubles de la respiration, fausses couches dû au ballonnement du wagon...).

Tout comme les craintes passées nous semblent absurdes, les craintes actuelles sembleront ridicules à nos descendants.

Posez la questions au moins de 20 ans !

Pour finir, et c'est le plus regrettable, je m'aperçois que le sujet des éoliennes est clivant : il y a les pour et les contre. On peut en parler, il faut en parler mais sans crier et sans juger.

Combien de fois m'a t on fait la remarque « bien sûr que tu es pour...ça va te rapporter de l'argent! ».

Entre nous, je n'attend pas l'argent des éoliennes pour vivre, je travaille et j'ai un bon salaire qui me permet de vivre correctement... là encore le curseur est différent, les besoins aussi, suivant les individus.

Je pense qu'il faut des éoliennes pour subvenir à nos besoins électriques et à ceux des générations futures (nous sommes 67 millions de français et nous serons 70 millions en 2050).

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Projet éolien Energie des Cyprès à Bernay Saint Martin

De : "VLC Environnement" <VLC.Environnement@free.fr>

Date : 26/10/2022 17:05

Pour : <enquete-publique-4093@registre-dematerialise.fr>, <mairie@bernaysaintmartin.fr>

Copie à : <mairie@breuillareorte.fr>, <mairie.courant@orange.fr>, <mairie.doeuil@wanadoo.fr>, <mairie@la-devise.fr>, <mairie@landes17.fr>, <mairie@lozay.fr>, <mairie@marsais.fr>, <mairie@migre17.fr>, <mairie@nachamps.fr>, <commune.puyrolland@orange.fr>, <mairie@saint-felix74.com>, <accueilmairie@saint-mard.fr>, <mairie@stsat17.fr>, <mairie@vergne.fr>, <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>, <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>, <nicolas.basselier@charente-maritime.gouv.fr>, <pierre.molager@charente-maritime.gouv.fr>, <prefecture@charente-maritime.gouv.fr>, <Denis.Roguet@Charente-Maritime.gouv.fr>, <Anne.Toch-Winkoff@charente-maritime.gouv.fr>, <sp-saint-jean-d-angely@charente-maritime.gouv.fr>, <emmanuelle.dubee@deux-sevres.gouv.fr>, <xavicr.marotel@deux-sevres.gouv.fr>, <prefecture@deux-sevres.gouv.fr>, <President17@charente-maritime.fr>, <contact@aunis-sud.fr>, <info@valsdesaintonge.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Madame la Maire de Bernay Saint Martin

Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux de Bernay Saint Martin

(Ceci est un courrier, merci au secrétariat de la mairie de Bernay Saint Martin de le diffuser en tant que tel également à tous les Conseillers Municipaux)

Préliminaire

Rappel du projet : Il s'agit de la création d'un parc éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin, dans le département de la Charente-Maritime (17). Ce projet est porté par la SAS Energie des Cyprès, filiale à 100% du groupe WPD Onshore France. Il consiste en l'installation de 6 éoliennes de hauteur de 180,3 m maximum, 2 postes de livraison. La capacité de l'installation envisagée est de 25,2 MW maximum (soit une puissance par éolienne : 4,2 MW maximum)

Parc déjà existant sur la commune de Bernay-Saint-Martin :

- Parc éolien Bernay-Saint-Martin avec 8 éoliennes pour une puissance de 12 MWatts en service depuis le 1^{er} octobre 2001.

Parc refusé sur la commune de Bernay-Saint-Martin :

- Ferme éolienne des Groies de Paracay avec 2 éoliennes pour une puissance de 8 MWatt, refusé le 18 décembre 2020 ... « **Au motif que dans un rayon de 10,8 km, l'étude récente autour du projet de la Fermes des Groies de Paracay, 14 parcs éoliens ou projets éoliens construits, autorisés non construits en cours d'instruction ou connus représentent 82 éoliennes visibles pour les riverains proches et que le projet augmenterait l'effet d'encercllement visuel et de saturation visuelle** » Extrait du refus d'autorisation signé par la préfecture de Charente Maritime, le 19 décembre 2020.

Etat d'avancement du développement de l'éolien dans le département vu par l'Observatoire de l'Eolien de Charente Maritime (dernière diffusion d'avril 2021 ; c'est une vision minimale car la situation s'est aggravée, mais ni la Préfecture, ni l'Observatoire de l'éolien en Charente Maritime ne veulent diffuser les chiffres réels...).

Chiffres clés - éolien en Charente-Maritime 16/04/2021 (V22)

Territoires	En fonctionnement		Autorisés		En cours d'instruction		Intentions de projets		TOTAL éoliennes	Refus, Rejet, abandon		En fonctionnement	
	Parcs	Éoliennes	Parcs	Éoliennes	Parcs	Éoliennes	Parcs	Éoliennes		Parcs	Éols	Parcs	Éols
Vals de Saintonge	11	68	14	78	4	20	10	45	211	7	39	6	58
Aunis et CDA de La Rochelle	7	33	4	26	7	34	13	47	142	3	13	5	32
Haute-Saintonge			1	4	0	0	2	46	50	2	15	2	18
CDA Royan							2	10	10				
CDA Saintes							1	9	9	1	4	1	4
CDC Cœur de Saintonge							1	6	6				
CDC Génomazac & Saintonge Viticole							1	4	4				
Total	18	101	19	110	11	54	30	267	432	13	71	16	107
Puissance installée Mw		206,5		388,5		202							

Éoliennes en fonctionnement : 101

Éoliennes à venir : 110 + 54 = 164

Intentions de nouvelles éoliennes : 167

→ Total éoliennes : 432

Argumentaire :

Vous prenez la responsabilité de réfléchir sur l'opportunité de faire implanter un nouveau parc industriel éolien sur la commune de BERNAY SAINT MARTIN, mais.

Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel. Les promoteurs éoliens reconnaissent avoir reçu 11 milliards de subventions depuis 2003 (Courrier de l'Ouest - édition du 13 avril 2022, en page France-Monde « Du pouvoir d'achat tombé du ciel »). N'oublions pas que ces 11 milliards de taxe supplémentaire ont été payés par les consommateurs. Sans cela, ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.

- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne pollue pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « *déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre») et de sécurité en général (« sûre»), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.* » <https://www.jdp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondée/>
- Savez-vous que le projet de Bernay Saint Martin est un **projet pilote qui dont la puissance est deux fois plus importante que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime** ? Les machines proposées ont une puissance de 4,2 MW ! L'objectif du (des) promoteur(s) est d'implanter ce type de parcs gigantesques dans d'autres communes de Charente Maritime.
- Savez-vous que la **production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent** ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France), avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire 0,375 MW et avec un vent de 20 km/h elle produit 64 fois moins, soit environ 0,046 MW. Ainsi, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle. http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 211 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en instruction en Vals de Saintonge ? **Vous n'en voyez aujourd'hui que 113, c'est-à-dire la moitié de ce qui va sortir de terre ! A court terme, 98 nouvelles éoliennes de plus seront construites** en Vals de Saintonge (référence : Observatoire de l'éolien en Charente maritime – avril 2021)
- Savez-vous que ces 211 machines correspondent à **une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge** et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ?
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? **Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression** sur les propriétaires terriens et les mairies pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? **Ces certaines de socles déstructurent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles.** Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie (voir plus loin les commentaires de Monsieur Dominique BUSSEREAU).
- Savez-vous que le **coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 €** et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du **désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie** ?
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques, le parc éolien de Bernay Saint Martin aura un impact très important sur tout le nord des Vals de Saintonge à des kilomètres à la ronde. **Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...** Dans un paysage de plaine, les éoliennes se voit à plusieurs dizaines de km.
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. Ce n'est pas beaucoup certes, **mais avec 211 éoliennes, plus de 2 100 oiseaux et 2 100 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge.** Je vous laisse évaluer les dizaines de dizaines de milliers de cadavres pour le département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'une éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse dans un paysage de plaine sans relief a un « *impact faible et sans importance* » ; La lecture des études d'impact le démontre à chaque fois.
- Savez-vous que l'éolien **détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 %** ? N'est-ce pas l'amorce d'un exode rural, alors que le département de Charente Maritime essaye de redynamiser nos campagnes ?
- Savez-vous que **la colère gronde dans les Vals de Saintonge** à cause de cette invasion dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisibles propres à la Charente Maritime.
- Savez-vous que Dominique Bussereau, président honoraire du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président honoraire de l'Assemblée des Départements, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « *La Charente-Maritime est en danger de mort touristique* ». Il poursuivait : « *La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département...* » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « *prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes* ». <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIEERTFASPT) a établi en 2019 que « *la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique* ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L15B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIEERTFASPT, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : "... *comprendre que*

80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti...".
<http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>

· **Savez-vous qu'en 2021, cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ?** Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA, Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien, » tout en affirmant être "résolument pour un développement national du mix énergétique".
<https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>

· Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : **« Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine »**.
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>

· Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, **« la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020.. »** <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

Je vous invite également à relire l'arrêté de refus d'autorisation du parc éolien des Groies de Parançaçay pour seulement 2 éoliennes sur la commune de Bernay Saint Martin et l'ensemble des arguments qui y ont été développés en particulier la question de la saturation d'éoliennes dans le paysage : https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/49150/297939/file/AP_groies_1812020.pdf

Maintenant vous savez ! Alors nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet et de proposer à la Préfecture de Charente Maritime de mettre un arrêt pur et simple à ce projet.

Je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Madame la Maire de Bernay Saint Martin, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de Bernay Saint Martin, l'expression de mes sincères salutations.

Michel SOULARD
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »

06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

